

# Atradius & Vous

## **SIGNATURE DE L'ACCORD CAP RELAIS DE SOUTIEN DU CREDIT INTERENTREPRISES**

Cher Partenaire,

Depuis la mise en place de CAP/CAP+, Atradius a poursuivi ses discussions avec l'Etat pour renforcer ce dispositif et encourager la reprise d'activité de nos Clients communs.

Celles-ci ont abouti à la signature d'un nouvel accord le «**CAP Relais**», avec la Caisse Centrale de Réassurance (CCR), opérant avec la garantie de l'Etat.

Ce nouvel accord vise à soutenir le crédit interentreprises, dans le contexte de reprise progressive de l'économie et malgré un risque de défaillance en forte augmentation.

Le CAP Relais, sous réserve de l'autorisation de la Commission européenne, prévoit jusqu'à la fin de l'année, un partage des risques entre les assureurs-crédit et l'Etat :

- La Caisse Centrale de Réassurance (CCR) assume 75% des sinistres avec un plafond de pertes, pour les factures impayées émises entre le 16 mars et le 30 décembre 2020.
- De leur côté, les assureurs-crédit conservent à leur charge 25% des sinistres et se sont engagés à maintenir globalement leurs couvertures jusqu'à la fin de l'année.

Le CAP Relais évite par ailleurs, toute distorsion de concurrence avec nos principaux voisins européens, qui pour la plupart ont mis en œuvre des dispositifs similaires.

### **Comment fonctionne le CAP Relais ?**

- Le CAP Relais permet à nos Clients communs de bénéficier du maintien de leurs couvertures, sur une durée adaptée à la classe de risque de leurs Acheteurs, sans coût supplémentaire, ni modification contractuelle.
- A l'issue de cette durée, l'Assuré pourra faire une demande de garantie CAP ou CAP+ pour optimiser sa couverture.
- A ce jour, sont concernés les Acheteurs français dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1,5 milliard d'euros. Très rapidement, il est prévu que les Acheteurs étrangers soient éligibles et de supprimer le critère de chiffre d'affaires.
- Les dispositifs CAP/CAP+ et CAP/CAP+ Francexport subsistent.

Nous sommes convaincus que le CAP Relais permettra d'accompagner la reprise d'activité de nos Clients communs, en renforçant leur trésorerie et encouragera leurs échanges commerciaux, dans le contexte délicat de la crise actuelle.

Dans les prochains jours, nos Clients communs seront informés de cet accord via Atrium.

Pour toute question complémentaire, vous pouvez contacter votre interlocuteur habituel Atradius.

